

MOUVEMENT 2006 DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

à remplir par chaque enseignant participant au mouvement
et à retourner directement à l'Inspection Académique – DPE 1^{er} Bureau – 21 Rue Henner – 68021 COLMAR CEDEX
pour le 23 mars 2006, délai de rigueur

NOM : _____
Nom de jeune fille : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Grade (1) Instituteur(trice) Professeur des écoles
Situation de famille : _____
Nombre d'enfants à charge : _____
Adresse personnelle : _____

 _____

Cadre réservé à l'Administration :

Code 0

Code 1

Code 2

Sigle fermeture poste

P.S.C.

P.S. 1 ,

P.S. 2 ,

P.S. 3 ,

Si vous êtes actuellement affecté sur poste ZEP, ou à titre provisoire sur poste AIS (établissements spécialisés – SEGPA – CLIS – dispositif relais), de titulaire mobile (ZIL ou Brigades) ou de décharge maîtres-formateurs/IUFM : années d'exercice en cette qualité (renseignements pour déterminer les bonifications du barème mouvement)

ZIL : du _____ au _____

Brigades congés ou stages courts : du _____ au _____

Décharge maîtres-formateurs/IUFM : du _____ au _____

ZEP (dans la même école) : du _____ au _____

{AIS (SEGPA-Ets spécialisés-
CLIS - dispositif relais) du _____ au _____
{dans le même établissement : concerne uniquement les enseignants non spécialisés

Les points supplémentaires pour exercice dans une école relevant du plan violence sont attribués automatiquement lors du calcul du barème.

<p>Motif de la demande (1)</p> <p><input type="checkbox"/> Poste fermé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres motifs</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>A _____, le _____</p> <p>Signature :</p>
--	---

(1) cocher la case correspondante

N.B. : impératif, joindre obligatoirement 2 enveloppes ½ format (162 x 229) timbrées et libellées à l'adresse personnelle (1 affranchie à 0,53 euros et l'autre affranchie à 0,82 euros).